

**Procès-Verbal succinct
 du Conseil Municipal
 Séance du 29 Septembre 2020**

L'an 2020, le 29 Septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de MOISENAY s'est réuni à l'Espace Culturel sous la présidence de Madame Geneviève VAROQUI, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 18/09/2020.

Présents : Mme VAROQUI Geneviève, Maire, Mmes : BINDAH Marthe, DURANT Catherine, MAUGERE Marie Fatima, PAKULA Françoise, WIEGOLCKI Claudine, MM : AHOUANSOU Fidèle, BAILAY Marc, BINDAH Vincent, BRIHI Anthony, CHAILLOT Julien, MARTIN Guillaume, ROMAIN Emilien

Excusés ayant donné procuration : Mme FRANCESCHETTI Anaïs à Mme VAROQUI Geneviève, M. PERRINO Vincent à M. ROMAIN Emilien

A été nommée secrétaire : M. BAILAY Marc

DELIBERATIONS

2020_SEPT_21 – Avenant n°3 à la convention du groupement de commandes de la CCBRC : composition de la CAO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement de commandes de la CCBRC, relatif à la modification de la composition de la CAO.

ARTICLE DEUX :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°3 joint à la présente délibération et toutes pièces s'y rattachant.

2020_SEPT_22 – Adhésion à la convention constitutive du groupement d'intérêt public - Désignation d'un représentant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE la désignation de Monsieur Fidèle AHOUANSOU comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

2020_SEPT_23 – Désignation de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

DIT que la commission communale des impôts directs sera présidée par Madame Geneviève VAROQUI, Maire ou son représentant, Monsieur Emilien ROMAIN,

ARTICLE DEUX :

PROPOSE à la nomination de membres à la commission communale des impôts directs, les contribuables suivants :

Titulaires	Suppléants
Guillaume MARTIN	Fidèle AHOUANSON
Emilien ROMAIN	Vincent PERRINO
Catherine DURANT	Marc BAILAY
Françoise PAKULA	Claudine WIELGOCKI
Vincent BINDAH	André TOCQUEVILLE
Patrice GARNIER	Georges DEFLOUX
Michel GODEAU	Pascale DODIN
Daniel STOUFF	Jean-Michel MARY
Martial VIDON	Yves FRANCESCHETTI
Anthony BRIHI	Annette VERNHES
Julien CHAILLOT	Marthe BINDAH
Gérard LEPINE	Justine HUETTE

2020_SEPT_24 – Composition de la Commission de Contrôle chargée de la régularité des listes électorales à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

FIXE à 5 le nombre de conseillers municipaux de la commission de contrôle des listes électorales

ARTICLE DEUX :

PREND ACTE de la composition de cette commission comme ci-après :

- Madame Claudine WIELGOCKI
- Madame Marthe BINDAH
- Madame Françoise PAKULA
- Madame Marie Fatima MAUGERE
- Monsieur Julien CHAILLOT

2020_SEPT_25 – Délégation par le Conseil Municipal à Madame le Maire, des objets visés dans l'article I2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN

COMPLÈTE les délégations n°16, 17 et 20 comme suit :

- **16°** D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **devant toute instance, en demande ou défense, en procédure**

d'urgence et/ou en procédure de fond, devant toutes juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le Tribunal des conflits.

- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 5.000 € par sinistre.**
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base **d'un montant maximum de 100.000 € par année civile.**

2020_SEPT_26 – Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural (FER) au titre de l'année 2020 - Mise en place d'accès internet WIFI public et travaux d'insonorisation dans la salle Bleu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

APPROUVE pour l'année 2020, la mise en place d'accès internet WIFI public et les travaux d'insonorisation interne de la salle Bleu tel qu'il est ci-après identifié :

Mise en place de la WIFI public aux points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Mairie, école, Espace culturel, gymnase, salle La Grange, Salle Verte, bibliothèque, Salle Bleu, Place de l'église 	14.302,61€ H.T.
Traitement acoustique de la salle Bleu <ul style="list-style-type: none"> • Audit et diagnostic et travaux 	20.190,00 € H.T.
TOTAL	34 492,61 € H.T.

ARTICLE DEUX :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève hors taxe à trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et soixante et un centimes (34.492,61 €) et quarante et un mille trois cent quatre-vingt-onze euros et treize centimes (41.391,13 €) toutes taxes comprises.

ARTICLE TROIS :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

Département (Fonds d'Equipeement Rural) : 17 246,31 €

Commune de Moisenay : 24 144, 82 €

2020_SEPT_27 – Saison culturelle 2020/2021 – Tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

DIT que les tarifs appliqués, lors des événementiels de la saison culturelle 2020/2021 sont ainsi définis :

Tarif plein : 10€

Tarif appliqué à tous les spectateurs ne répondant pas aux conditions des autres tarifs,

Tarif groupe : 7€

Tarif appliqué aux groupes d'au moins 5 personnes,

Tarif réduit : 5€

Tarif appliqué aux demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires du RSA, aux personnes handicapées, aux étudiants et aux enfants de moins de 16 ans, le tout sur présentation d'un justificatif.

ARTICLE DEUX :

DIT que le tarif pour la représentation théâtre du 26 septembre 2020 est fixé à 5€ en tarif unique, ainsi que pour les prestations de type cinématographique.

ARTICLE TROIS :

DIT que ces recettes seront inscrites au budget sous l'article 7062, en section de fonctionnement.

2020_SEPT_28 – Crédits de formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

APPROUVE les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

PRECISE que les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat.

ARTICLE TROIS :

INDIQUE que le montant des dépenses de formation aux élus est fixé, pour 2020, à la somme de 9. 614,60 €.

ARTICLE QUATRE :

DECIDE d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune, chapitre 65 – article 6535.

2020_SEPT_29 – Recensement de la population 2021 - coordonnateur communal et agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

CHARGE Madame le Maire de procéder aux opérations de recensement de la population de la commune de MOISENAY durant la période du 21 janvier au 20 février 2021,

ARTICLE DEUX :

DIT qu'il sera désigné un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement parmi les agents de la collectivité, lequel bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions, gardera sa rémunération habituelle et bénéficiera d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement dans la mesure où celles-ci seraient effectuées en dehors de ses horaires habituels de travail.

ARTICLE TROIS :

DECIDE de créer deux trois d'agents recenseurs afin d'assurer lesdites opérations de recensement, en tant que vacataires, pour la période du 21 janvier au 20 février 2021, lesquels seront rémunérés à raison de :

- 2,00 € par feuille de logement remplie,
- 2,00 € par bulletin individuel rempli,
- 2,00 € par dossier d'immeubles collectifs,
- 20,00 € pour chaque séance de formation obligatoire,
- 20,00 € par ½ journée de reconnaissance.

ARTICLE QUATRE :

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2021.

A MOISENAY, le 1^{er} octobre 2020

